

**Objet : Vœu du Conseil municipal " Europacity : non à la démesure " !**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, Considérant le caractère démesuré du projet Europacity qui s'étendrait sur 800 000 mètres carrés situé dans le triangle de Gonesse,

Considérant que ce projet pour sortir de terre prévoit la destruction de 300 hectares de terres agricoles, considérées comme parmi les meilleures de la région et que par conséquent le coût environnemental serait catastrophique pour le territoire,

Considérant que ce projet propose une nouvelle surface commerciale dans un secteur saturé, avec la venue d'enseignes à destination d'un public qui n'est pas celui du territoire et qui ne ferait que détruire les commerces de proximité que la commune de Stains n'a de cesse de soutenir et promouvoir,

Considérant encore une fois la non prise en compte des besoins du territoire et de ses habitants dans la conception de ce projet,

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil municipal se prononce contre le projet dénommé Europacity.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- à Monsieur le Premier Ministre,
- à Madame la Sous-Préfète de Seine-Saint-Denis,
- à Monsieur le Président du Conseil de Territoire « Plaine Commune »,
- à Monsieur le Président du Conseil de Territoire « Paris Terre d'Envol »,
- à Messieurs les Maires des villes limitrophes au projet,
- à Madame la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public,
- aux services municipaux concernés.

Reçu en Préfecture de Bobigny  
Le, **20 AVR. 2016**  
Le Maire de STAINS soussigné certifie  
que le présent acte est exécutoire  
le **20 AVR. 2016**



LE MAIRE

Le Maire  
Azzédine TAÏBI

